

La France à l'époque de François I^{er}

La France gagne du territoire

François I^{er} rattache plusieurs régions au **domaine royal** : le Valois, la Bretagne, la Marche et le Bourbonnais.

Il tente aussi de conquérir la Savoie et le nord-ouest de l'Italie.

La langue française

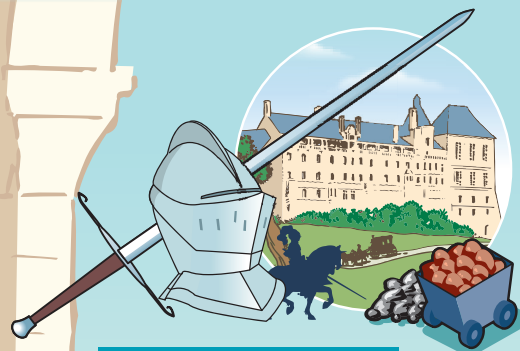
En **1539**, François I^{er} signe l'**ordonnance de Villers-Cotterêts**. Ce texte impose

l'usage du français partout dans le pays à la place du **latin**.

Pour le roi, c'est **un moyen d'unifier le royaume** car, à l'époque, on ne parle pas le même français partout en France. Le nord utilise la « langue d'oïl » et le sud la « langue d'oc » (ou occitan). Il existe aussi de nombreux **patois** locaux.

L'état civil

François I^{er} impose aux prêtres d'inscrire les naissances, les baptêmes, les mariages et les décès. C'est le début de l'**état civil** en France.



Une période prospère

La France est un pays riche pendant le règne de François I^{er}. Des **gisements** de métaux précieux sont découverts et exploités dans des mines. Les besoins sont grands, pour la fabrication d'armes et pour la construction de châteaux partout dans le pays.

À retenir

Utiliser la même langue partout va permettre d'unifier le royaume.

Le roi demande aux prêtres d'inscrire les naissances, les mariages et les décès.

La France est un pays riche pendant le règne de François I^{er}.

Dico

Domaine royal : territoire appartenant au roi.

Latin : langue des anciens Romains.

Patois : langue parlée dans une région.

État civil : renseignements concernant une personne (nom, date et lieu de naissance, nom des parents, etc.).

Gisement : grande quantité de minéral dans le sol.